

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 6-456-1934 promulguant dans la colonie la loi du 4 mars 1952 complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du mars 1928 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre.

n° 6-456-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 novembre 1934

Numéro JO
n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro
30 novembre 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu la loi du 4 mars 1932, complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du 9 mars 1928, portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre: insérée au Journal officiel de la République française des 7 et 8 mars 1932:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à Côte française des Somalis la loi du 4 mars 1932 susvisée, complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du 9 mars 1928 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET,